



**RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES
SOUMISSION À:**

Canada Revenue Agency

Agence du revenu du Canada

See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)

Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder – Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

(____)_____
Telephone No. – No de téléphone

(____)_____
Fax No. – No de télécopieur

E-mail address – Adresse de courriel

**AMENDMENT TO REQUEST FOR
PROPOSAL / MODIFICATION DE
DEMANDE DE PROPOSITION**

Title – Sujet Services d'exécution civile pour la province de l'Alberta	
Solicitation No. – No de l'invitation 1000336574	Date (yyyy-mm-dd)(aaaa-mm-jj) 2018-01-09
Amendment No. - N° modif. 001	
Solicitation closes – L'invitation prend fin on – le 2018-01-19 at – à 2:00 P.M. / 14 h	Time zone – Fuseau horaire EST/HNE Eastern Standard Time/ Heure Normale de l'Est
Contracting Authority – Autorité contractante Name – Nom : Timothy Berg Address – Adresse : 250 Albert St. Ottawa, ON, K1A 0L5 E-mail address – Adresse de courriel : timothy.berg@cra-arc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone (613) 946-2100	
Fax No. – No de télécopieur (613) 957-6655	
Destination - Destination See herein / Voir dans ce document	



MODIFICATION n° 001 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes:

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP.
2. Modifier la DDP.

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

Critères de cotation numérique

Q1. Item 2.a Expérience dans les saisies insatisfaisantes et saisies nulles

Ce point exige cinq renseignements pour chaque sommaire demandé. Notamment, « Le cas échéant, fournissez une copie de la demande d'obtenir des biens et une copie des documents de vente (y compris la date à laquelle le bien a été vendu, les éléments pris en compte, les noms du vendeur et de l'acheteur).

Veillez noter que les sommaires doivent correspondre à la définition de saisies insatisfaisantes et nulles de l'Agence, qui figure dans le glossaire des termes à la section 1.3 de la demande de propositions.

Chaque sommaire vaut 5 points. Si tous les éléments sont manquants, une note de zéro sera attribuée au sommaire concerné. »

Lorsqu'une saisie est retournée comme étant insatisfaisante, cela peut être pour diverses raisons, notamment que le débiteur ne peut pas être trouvé ou qu'il n'existe aucun bien pouvant être saisi. Dans ces situations, aucune demande d'obtenir des biens ne serait émise et aucune vente ne serait menée. Par conséquent, il n'y aurait aucun moyen de satisfaire à l'exigence n° 5 pour ce sommaire.

De plus, lorsqu'un agent de recouvrement de l'ARC demande un rapport « néant », il le fait parce qu'il croit qu'il n'y a aucun bien pouvant être saisi. Une fois qu'un huissier confirme qu'aucun bien ne peut être saisi, un rapport « néant » est rempli. Si aucun bien ne peut être saisi, une demande d'obtenir des biens ne peut être émise pour le dossier, puisqu'aucun bien ne peut être obtenu.

Dans la demande de propositions, il est stipulé que si tous les éléments sont manquants, une note de zéro sera attribuée au sommaire concerné. Malheureusement, cela signifie que les sommaires que vous demandez dans cette section de la demande de propositions n'auraient aucune valeur pour tous les soumissionnaires, car il est impossible pour les organismes d'exécution civile de se conformer à cette exigence, qui selon moi, va à l'encontre du but du sommaire. Je recommanderais que cet élément demandé soit entièrement supprimé de la demande de propositions.

R1. Voir la section 2 « Modification à la DDP ».

Q2. Item 3.a Expérience à titre de dépositaire

Ce point exige cinq renseignements pour chaque sommaire demandé. Notamment, « Le cas échéant, fournissez une copie de la demande d'obtenir des biens et une copie des documents de vente (y compris la date à laquelle le bien a été vendu, les éléments pris en compte, les noms du vendeur et de l'acheteur);

Veillez noter que le sommaire doit correspondre à la définition des activités à titre de dépositaire de l'Agence, qui figure dans le glossaire des termes à la section 1.3 de la demande de propositions.

Chaque sommaire vaut 5 points. Si tous les éléments sont manquants, une note de zéro sera attribuée au sommaire concerné. »

Lorsqu'il reste des biens dans le cadre d'une activité à titre de dépositaire, une demande d'obtenir des biens n'est pas requise, sauf lors de cas graves. Dans la majorité des situations impliquant des activités à titre de dépositaire, l'organisme d'exécution civile est seulement tenu de communiquer avec le baillaire pour organiser le ramassage des biens.

Dans la demande de propositions, il est stipulé que si tous les éléments sont manquants, une note de zéro sera attribuée au sommaire concerné. Malheureusement, cela signifie que les sommaires que vous demandez dans



cette section de la demande de propositions n'auraient aucune valeur pour tous les soumissionnaires, car il est impossible pour les organismes d'exécution civile de se conformer à cette exigence, qui selon moi, va à l'encontre du but du sommaire. Je recommanderais que cet élément demandé soit entièrement supprimé de la demande de propositions.

R2. Voir la section 2 « Modification à la DDP ».

Q3. Item 4. Expérience avec des saisies complexes

Ce point exige cinq renseignements pour chaque sommaire demandé. Notamment, « Le cas échéant, fournissez une copie de la demande d'obtenir des biens et une copie des documents de vente (y compris la date à laquelle le bien a été vendu, les éléments pris en compte, les noms du vendeur et de l'acheteur); Veuillez noter que le sommaire doit correspondre à la définition de saisies complexes de l'Agence, qui figure dans le glossaire des termes à la section 1.3 de la demande de propositions. Chaque sommaire vaut 5 points. Si tous les éléments sont manquants, une note de zéro sera attribuée au sommaire concerné. »

Il est très rare qu'une demande d'obtenir des biens soit requise dans le cadre d'une saisie. Dans la majorité des saisies, soit il reste des biens dans le cadre d'une activité à titre de dépositaire, soit les biens sont saisis au moment de la saisie. Comme il est indiqué ci-dessus, lorsqu'il reste des biens dans le cadre d'une activité à titre de dépositaire, l'organisme d'exécution civile est seulement tenu de communiquer avec le baillaire pour organiser le ramassage des biens et une demande d'obtenir des biens n'est requise que dans des cas extrêmes.

Dans la demande de propositions, il est stipulé que si tous les éléments sont manquants, une note de zéro sera attribuée au sommaire concerné. Malheureusement, cela signifie que les sommaires que vous demandez dans cette section de la demande de propositions n'auraient aucune valeur pour tous les soumissionnaires, car il est impossible pour les organismes d'exécution civile de se conformer à cette exigence, qui selon moi, va à l'encontre du but du sommaire. Je recommanderais que cet élément demandé soit entièrement supprimé de la demande de propositions.

R3. Voir la section 2 « Modification à la DDP ».

Q4. Item 7.a Expérience dans les saisies d'espèces et saisie et vente d'actions

Ce point exige cinq renseignements pour chaque sommaire demandé. Notamment, « Le cas échéant, fournissez une copie de la demande d'obtenir des biens et une copie des documents de vente (y compris la date à laquelle le bien a été vendu, les éléments pris en compte, les noms du vendeur et de l'acheteur); Veuillez noter que le sommaire doit correspondre à la définition de saisies d'espèces et saisie et vente d'actions, qui figure dans le glossaire des termes à la section 1.3 de la demande de propositions. Chaque sommaire vaut **5 points**. Si tous les éléments sont manquants, une note de zéro sera attribuée au sommaire concerné.

Il est très rare qu'une demande d'obtenir des biens soit requise dans le cadre d'une saisie. Dans la majorité des saisies, soit il reste des biens dans le cadre d'une activité à titre de dépositaire, soit les biens sont saisis au moment de la saisie. Comme il est indiqué ci-dessus, lorsqu'il reste des biens dans le cadre d'une activité à titre de dépositaire, l'organisme d'exécution civile est seulement tenu de communiquer avec le baillaire pour organiser le ramassage des biens et une demande d'obtenir des biens n'est requise que dans des cas extrêmes.

Dans la demande de propositions, il est stipulé que si tous les éléments sont manquants, une note de zéro sera attribuée au sommaire concerné. Malheureusement, cela signifie que les sommaires que vous demandez dans cette section de la demande de propositions n'auraient aucune valeur pour tous les soumissionnaires, car il est impossible pour les organismes d'exécution civile de se conformer à cette exigence, qui selon moi, va à l'encontre du but du sommaire. Je recommanderais que cet élément demandé soit entièrement supprimé de la demande de propositions.

R4. Voir la section 2 « Modification à la DDP ».



- Q5.** Item 2.a Expérience dans les saisies insatisfaisantes et saisies nulles
Item 3.a Expérience à titre de dépositaire
Item 4.a Expérience avec des saisies complexes
Item 5.a Expérience avec les saisies et les ventes de terrains/bâtiments simples
Item 6.a Expérience avec les saisies et les ventes de terrains/bâtiments complexes
Item 8.a Expérience au cours des deux (2) dernières années dans les domaines suivants : Ventes et liquidations à l'interne...
Item 9.a Décrivez l'analyse effectuée pour déterminer la méthode de vente...

Ces sections demandent « les noms du vendeur et de l'acheteur ».

Lorsque les actifs sont vendus par un organisme d'exécution civil, le vendeur est toujours l'organisme d'exécution civil. Par ailleurs, lorsque la vente découle d'une mesure d'exécution civile, l'organisme – ou toute autre partie prenante – n'a pas toujours accès au nom de l'acheteur. Lorsque l'on a recours à une vente aux enchères ou à un courtier immobilier, l'organisme n'a pas accès aux données sur l'acheteur puisque l'acte de vente est produit par le vendeur aux enchères ou le courtier immobilier au nom de l'Agence.

Je ne crois pas que l'ARC ait besoin de cette information puisque l'acheteur d'un bien saisi ne change rien au montant obtenu pour le bien en question, pas plus qu'il n'est considéré comme un tiers dans le cadre de la mesure d'exécution civile, aux termes de la Civil Enforcement Act de l'Alberta; par conséquent, je suggère que cette exigence soit supprimée de la demande de propositions.

- R5.** Voir la section 2 « Modification à la DDP ».

Proposition Financière

- Q6.** Section 1 Taux – Item 3 (iii) Recouvrement des coûts du gouvernement
On précise dans la demande de propositions que 221 saisies simples et complexes seront réalisées chaque année, alors que seulement 15 demandes de recouvrement des coûts figurent dans la demande de propositions. Though the RFP shows a total of only 15 Government Cost Recovery

Un organisme d'exécution civil doit verser les droits exigibles au gouvernement de l'Alberta (un versement direct à ses clients) pour chacun des dossiers faisant l'objet d'une saisie. Par conséquent, si vous participez à 221 saisies, les droits exigibles devront être versés 221 fois et non 45 comme il est précisé dans la demande de propositions.

- R6.** Voir la section 2 « Modification à la DDP ».

- Q7.** Section 1 Taux – Vente de terrains ou d'immeubles – 4 (i) Préparer et signifier un avis d'intention de vendre des terrains à toutes les parties exigées
La DDP indique qu'il y aura un total combiné de 24 saisies simples et complexes de terrains. Bien que la DDP montre un total de seulement trois (3) Préparer et signifier un avis d'intention de vendre des terrains à toutes les parties exigées.

La Civil Enforcement Act de l'Alberta précise que toute mesure visant la vente de terrains exige que l'organisme d'exécution civil rédige une intention de vendre un terrain et qu'il le distribue aux parties visées. Ainsi, il faudra rédiger 24 intentions et non 3 comme il est précisé dans la demande de propositions.

- R7.** Voir la section 2 « Modification à la DDP ».

- Q8.** Section 1 Taux – Vente de terrains ou d'immeubles – 4 (ii) Préparer et enregistrer l'avertissement
La DDP indique qu'il y aura un total combiné de 24 saisies simples et complexes de terrains. Bien que la DDP montre un total de 45 Préparer et enregistrer l'avertissement.

La Civil Enforcement Act de l'Alberta précise que toute mesure visant la vente de terrains exige que l'organisme d'exécution civil rédige et publie une mise en garde pour chacune des ventes de terrains. Par conséquent, si vous



prévoyez entreprendre 24 mesures pour la vente de terrains, il faudra rédiger 24 mises en garde et non 45 comme il est précisé dans la demande de propositions.

R8. Voir la section 2 « Modification à la DDP ».

Q9. Appendice 3: Proposition Financière

Le deuxième paragraphe, à la page 33 de 56, précise ce qui suit : « Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à les fichiers électronique de proposition financière intitulé **Proposition Financière.xlsx.** »

*Cette feuille de calcul ne s'imprime pas correctement; il est donc difficile de l'imprimer pour la joindre à la soumission papier. Peut-on copier ce document dans un autre format Excel pour qu'il soit possible d'imprimer sur une seule page plutôt que sur deux pages? Ou peut-on imprimer le document **Proposition Financière.xlsx** en format paysage, sur un papier légal?*

R9. Voir la section 2 « Modification à la DDP » pour le document de proposition financière mis à jour. Oui, il est acceptable de copier les tableaux de proposition financière dans une autre feuille de calcul Excel. Conformément à la section 3.1, les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'appendice 3 : proposition financière.

Q10. Annexe A – Énoncé des travaux

Envoi de Renseignements protégés par courrier recommandé. Lorsque vous envoyez par la poste des documents qui contiennent des renseignements PROTÉGÉ B, ils doivent être envoyés par courrier recommandé

L'ARC exige-t-elle que les documents lui soient envoyés par courrier recommandé aux termes de ce contrat ou s'agit-il d'une erreur?

R10. Voir la section 2 « Modification à la DDP ».

Q11. Point 6.1 a) – « le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7 ». Par la suite, au point 7.6 (5), il est stipulé que l'entrepreneur doit respecter les dispositions de la « liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS), annexée comme Annexe C du contrat ».

- Est-ce que la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité remplie constitue l'attestation de sécurité d'organisme mentionnée au point 6.1 a)?
- Ou bien, y a-t-il un autre processus requis dans le cadre duquel une attestation de sécurité d'organisme est obtenue?
- Si c'est le cas, l'ARC s'attend-elle à ce que le répondant ou l'entrepreneur obtienne cette attestation avant ou après l'attribution du contrat?

R11. Les conditions énumérées à la partie 6 de la DDP doivent être respectées avant l'attribution d'un contrat. Il n'est pas nécessaire qu'un soumissionnaire remplisse ces conditions avant de soumettre son offre.



2. MODIFICATIONS À LA DDP

1. A l'article 1.3 Glossaires de termes;

INSERER:

Huissier	Un agent de la paix dont l'autorité découle de la <i>Civil Enforcement Act</i> et qui est habilité à procéder à la saisie de biens personnels, à l'enlèvement de biens personnels saisis, à des expulsions et à d'autres tâches ou fonctions prévues ou autorisées dans le cadre de la <i>Civil Enforcement Act</i> .
-----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2. SUPPRIMER l'Appendice 2: Critères de cotation numérique ENTièrement et REPLACER AVEC :

	Critère	Description/points	Réponse du soumissionnaire
1. a)	Expérience dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Saisies; • Saisie et vente; • Saisies dans les zones urbaines; • Saisies dans les zones rurales. 	<p>Maximum de 20 points (5 points par sommaire)</p> <p>Fournissez un (1) sommaire pour <u>chaque</u> type de saisie, pour un total de quatre (4) sommaires, qui comprend les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Indiquez le type de saisie. 2. Décrivez le processus suivi pour effectuer la saisie. 3. Indiquez la façon dont les fonds ont été répartis. 4. Indiquez l'issue de l'affaire. 5. Fournissez une copie de l'enregistrement de la saisie effectué aux registres des biens personnels. <p>Chaque sommaire vaut 5 points. Si tous les éléments sont manquants, une note de zéro sera attribuée au sommaire concerné.</p>	
1. b)	Indiquez le nombre de saisies [selon le critère 1. a) ci-dessus] effectuées au cours des cinq dernières années (janvier 2013 à décembre 2017).	<p>Maximum de 5 points</p> <p>1 point = 1-250 saisies 2 points = 251-500 saisies 3 points = 501-750 saisies 4 points = 751-1 000 saisies 5 points = plus de 1 000 saisies</p>	



	Critère	Description/points	Réponse du soumissionnaire
2. a)	Expérience dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none">Saisies insatisfaisantes;Saisies nulles.	Maximum de 10 points (5 points par sommaire) Fournissez un (1) sommaire pour <u>chaque</u> type de saisie, pour un total de deux (2) sommaires, qui comprend les éléments suivants : <ol style="list-style-type: none">Indiquez le type de saisie.Décrivez le processus suivi pour la tentative de saisie.Indiquez la façon dont il a été déterminé que la saisie était insatisfaisante ou nulle.Fournissez une copie du rapport de l'huissier et des addendas au rapport de l'huissier, de même qu'une copie de la facture. Veuillez noter que les sommaires doivent correspondre à la définition de saisies insatisfaisantes et nulles de l'Agence, qui figure dans le glossaire des termes à la section 1.3 de la demande de propositions. Chaque sommaire vaut 5 points . Si tous les éléments sont manquants, une note de zéro sera attribuée au sommaire concerné.	
2. b)	Indiquez le nombre de saisies insatisfaisantes ou nulles effectuées au cours des cinq dernières années (janvier 2013 à décembre 2017).	Maximum de 5 points 1 point = 1-250 saisies insatisfaisantes ou nulles 3 points = 251-500 saisies insatisfaisantes ou nulles 5 points = 501-750 saisies insatisfaisantes ou nulles	
3. a)	Expérience à titre de dépositaire (bailee)	Maximum de 5 points Fournissez un (1) sommaire qui comprend les éléments suivants : <ol style="list-style-type: none">Décrivez le processus à suivre à titre de dépositaire;Indiquez le nombre et le type d'éléments restants dans le cadre des activités à titre de dépositaire;Fournissez une copie du rapport de l'huissier et des addendas au rapport de l'huissier, de même qu'une copie de la facture;Le cas échéant, fournissez une copie de la demande d'obtenir des biens et une copie des documents de vente (y compris la date à laquelle le bien a été vendu, les éléments pris en compte). Ou, indiquez	



	Critère	Description/points	Réponse du soumissionnaire
		<p>pourquoi une demande d'obtenir des biens n'était pas requise; et</p> <p>5. Fournissez une copie de l'enregistrement effectué aux registres des biens personnels.</p> <p>Veuillez noter que le sommaire doit correspondre à la définition des activités à titre de dépositaire de l'Agence, qui figure dans le glossaire des termes à la section 1.3 de la demande de propositions.</p> <p>Un sommaire complet vaut 5 points. Si tous les éléments sont manquants, une note de zéro sera attribuée au sommaire concerné.</p>	
3. b)	Indiquez le nombre d'activités réalisées à titre de dépositaire au cours des cinq dernières années (janvier 2013 à décembre 2017).	<p>Maximum de 5 points</p> <p>1 point = 1-250 activités à titre de dépositaire 2 points = 251-500 activités à titre de dépositaire 3 points = 501-750 activités à titre de dépositaire 4 points = 751-1 000 activités à titre de dépositaire 5 points = plus de 1 000 activités à titre de dépositaire</p>	
4. a)	Expérience avec des saisies complexes	<p>Maximum de 5 points</p> <p>Fournissez un (1) sommaire qui comprend les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Décrivez le processus suivi pour effectuer la saisie;2. Indiquez si le bien a été saisi et vendu;3. Indiquez la façon dont les fonds ont été répartis;4. Fournissez une copie du rapport de l'huissier et des addendas au rapport de l'huissier, de même qu'une copie de la facture;5. Le cas échéant, fournissez une copie de la demande d'obtenir des biens et une copie des documents de vente (y compris la date à laquelle le bien a été vendu, les éléments pris en compte). Ou, indiquez pourquoi une demande d'obtenir des biens n'était pas requise;6. Indiquez l'issue de l'affaire; et7. Fournissez une copie de l'enregistrement de la saisie effectué aux registres des biens personnels. <p>Veuillez noter que le sommaire doit correspondre à la définition de saisies</p>	



	Critère	Description/points	Réponse du soumissionnaire
		<p>complexes de l'Agence, qui figure dans le glossaire des termes à la section 1.3 de la demande de propositions.</p> <p>Un sommaire complet vaut 5 points. Si tous les éléments sont manquants, une note de zéro sera attribuée au sommaire concerné.</p>	
4. b)	Indiquez le nombre de saisies complexes effectuées au cours des cinq dernières années (janvier 2013 à décembre 2017).	<p>Maximum de 5 points</p> <p>1 point = 1-250 saisies complexes 2 points = 251-500 saisies complexes 3 points = 501-750 saisies complexes 4 points = 751-1 000 saisies complexes 5 points = plus de 1 000 saisies complexes</p>	
5. a)	Expérience avec les saisies et les ventes de terrains/bâtiments simples	<p>Maximum de 5 points</p> <p>Fournissez un (1) sommaire qui comprend les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Décrivez le processus suivi pour effectuer la saisie.2. Indiquez le type de bien.3. Indiquez si le bien saisi a été vendu ou si l'on attend la conclusion de la vente.4. Dans le premier cas, indiquez si le bien a été vendu à une valeur inférieure ou supérieure à la juste valeur marchande.5. Fournissez une copie du rapport de l'huissier et des addendas au rapport de l'huissier, de même qu'une copie de la facture.6. Le cas échéant, fournissez une copie de l'avis d'intention de vendre des terrains, de l'avis de méthode de vente et des documents de vente (y compris la date à laquelle le bien a été vendu, les éléments pris en compte). <p>Veuillez noter que le sommaire doit correspondre à la définition de saisies et ventes de terrains/bâtiments simples de l'Agence, qui figure dans le glossaire des termes à la section 1.3 de la demande de propositions.</p> <p>Un sommaire complet vaut 5 points. Si tous les éléments sont manquants, une note de zéro sera attribuée au sommaire concerné.</p>	



	Critère	Description/points	Réponse du soumissionnaire
5. b)	Indiquez le nombre de saisies et de ventes de terrains/bâtiments simples effectuées au cours des cinq dernières années (janvier 2013 à décembre 2017).	Maximum de 5 points 1 point = 1-250 saisies et ventes de terrains/bâtiments simples 2 points = 251-500 saisies et ventes de terrains/bâtiments simples 3 points = 501-750 saisies et ventes de terrains/bâtiments simples 4 points = 751-1 000 saisies et ventes de terrains/bâtiments simples 5 points = plus de 1 000 saisies et ventes de terrains/bâtiments simples	
6. a)	Expérience avec les saisies et les ventes de terrains/bâtiments complexes	Maximum de 5 points Fournissez un (1) sommaire qui comprend les éléments suivants : <ol style="list-style-type: none">1. Décrivez le processus suivi pour effectuer la saisie;2. Indiquez le type de bien;3. Indiquez si le bien saisi a été vendu ou si l'on attend la conclusion de la vente;4. Dans le premier cas, indiquez si le bien a été vendu à une valeur inférieure ou supérieure à la juste valeur marchande;5. Fournissez une copie du rapport de l'huissier et des addendas au rapport de l'huissier, de même qu'une copie de la facture;6. Le cas échéant, fournissez une copie de l'avis d'intention de vendre des terrains, de l'avis de méthode de vente et des documents de vente (y compris la date à laquelle le bien a été vendu, les éléments pris en compte). Veuillez noter que le sommaire doit correspondre à la définition de saisies et ventes de terrains/bâtiments complexes de l'Agence, qui figure dans le glossaire des termes à la section 1.3 de la demande de propositions. Un sommaire complet vaut 5 points . Si tous les éléments sont manquants, une note de zéro sera attribuée au sommaire concerné.	



	Critère	Description/points	Réponse du soumissionnaire
6. b)	Indiquez le nombre de saisies et de ventes de terrains/bâtiments complexes effectuées au cours des cinq dernières années (janvier 2013 à décembre 2017).	Maximum de 5 points 1 point = 1-250 saisies et ventes de terrains/bâtiments complexes 2 points = 251-500 saisies et ventes de terrains/bâtiments complexes 3 points = 501-750 saisies et ventes de terrains/bâtiments complexes 4 points = 751-1 000 saisies et ventes de terrains/bâtiments complexes 5 points = plus de 1 000 saisies et ventes de terrains/bâtiments complexes	
7. a)	Expérience dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none">• Saisies d'espèces• Saisie et vente d'actions	Maximum de 10 points (5 points pour chaque sommaire) Fournissez un (1) sommaire pour <u>chaque</u> type de saisie, pour un total de deux (2) sommaires, qui comprend les éléments suivants : <ol style="list-style-type: none">1. Indiquez le type de saisie.2. Décrivez le processus suivi pour effectuer la saisie.3. Indiquez la façon dont les fonds ont été répartis.4. Indiquez l'issue de l'affaire.5. Fournissez une copie du rapport de l'huissier et des addendas au rapport de l'huissier, de même qu'une copie de la facture.6. Le cas échéant, fournissez une copie de la demande d'obtenir des biens et une copie des documents de vente (y compris la date à laquelle le bien a été vendu, les éléments pris en compte). Ou, indiquez pourquoi une demande d'obtenir des biens n'était pas requise; et7. Fournissez une copie de l'enregistrement de la saisie effectué aux registres des biens personnels. Chaque sommaire vaut 5 points . Si tous les éléments sont manquants, une note de zéro sera attribuée au sommaire concerné.	
7. b)	Indiquez le nombre de saisies d'espèces et de saisies et ventes d'actions effectuées au cours des cinq dernières années (janvier 2013 à décembre 2017).	Maximum de 5 points 1 point = 1-250 saisies d'espèces et saisies et ventes d'actions 3 points = 251-500 saisies d'espèces et saisies et ventes d'actions 5 points = 501-750 saisies d'espèces et saisies et ventes d'actions	



	Critère	Description/points	Réponse du soumissionnaire
8. a)	<p>Expérience au cours des deux (2) dernières années dans deux (2) des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ventes et liquidations à l'interne • Vente aux enchères publiques • Vente aux enchères privées • Offres scellées • Ventes directes • Ventes de tiers 	<p>Maximum de 10 points (5 points pour chaque sommaire)</p> <p>Fournissez deux (2) sommaires au total. Chaque sommaire doit indiquer une expérience au cours des deux (2) dernières années, à compter de la date de clôture de la demande de propositions, avec l'une des activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ventes et liquidations à l'interne; 2. Vente aux enchères publiques; 3. Vente aux enchères privées; 4. Offres scellées; 5. Ventes directes; 6. Ventes de tiers. <p>Chaque sommaire doit indiquer une expérience différente avec les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Indiquez le type de vente. 2. Fournissez tous les documents de vente à l'appui de la vente des biens. (Les documents doivent indiquer la date à laquelle le bien a été vendu, les éléments pris en compte) 3. Indiquez la raison pour laquelle cette méthode de vente en particulier a été employée. 4. Indiquez la valeur estimée des biens. 5. Fournissez des copies de publicités concernant la vente (journaux, Internet, circulaires). <p>Chaque sommaire vaut 5 points. Si tous les éléments sont manquants, une note de zéro sera attribuée au sommaire concerné.</p>	
8. b)	<p>Indiquez le nombre de fois, au cours des cinq dernières années (janvier 2013 à décembre 2017), où les services suivants ont été offerts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ventes et liquidations à l'interne; • Vente aux enchères publiques; • Vente aux enchères privées; 	<p>Maximum de 5 points</p> <p>1 point = 1-250</p> <p>3 points = 251-500</p> <p>5 points = 501-750</p>	



	Critère	Description/points	Réponse du soumissionnaire
	<ul style="list-style-type: none"> • Offres scellées; • Ventes directes; • Ventes de tiers. 		
9.	Décrivez l'analyse effectuée pour déterminer la méthode de vente la plus avantageuse et le calcul du taux de réussite des efforts de recouvrement.	<p>Maximum de 20 points</p> <p>Fournissez un (1) sommaire décrivant une saisie qui comprend les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Indiquez le bien saisi; 2. Fournissez le document d'évaluation du bien saisi; 3. Indiquez la méthode de vente et la raison pour laquelle cette méthode a été choisie; 4. Fournissez le calcul du taux de réussite des efforts de recouvrement; 5. Fournissez tous les documents de vente à l'appui de la vente du bien. (Les documents doivent indiquer la date à laquelle le bien a été vendu, les éléments pris en compte). <p>Le taux de réussite des efforts de recouvrement est un pourcentage du prix des biens vendus par rapport à la valeur estimée. Il doit être calculé comme suit : $(\text{Prix de vente}/\text{valeur estimée}) \times 100 = X \%$</p> <p>Un sommaire complet vaut 20 points. Si tous les éléments sont manquants, une note de zéro sera attribuée au sommaire concerné.</p>	
10.	Indiquez les années consécutives au cours desquelles le soumissionnaire a exercé ses activités dans le domaine des services d'exécution de bref civil et de saisies en Alberta.	<p>Maximum de 10 points</p> <p>4 points = plus de 5 et jusqu'à 10 années d'expérience consécutives 6 points = plus de 10 et jusqu'à 15 années d'expérience consécutives 8 points = plus de 15 et jusqu'à 20 années d'expérience consécutives 10 points = plus de 20 années d'expérience consécutives</p>	
	Nombre total de points possibles	140 points	
	Minimum de points requis	98 points	

3. **SUPPRIMER** le fichier électronique intitulé Proposition Financière.xlsx à l'Appendice 3 : Proposition Financière, et **REPLACER AVEC** :

Veuillez consulter le fichier électronique intitulé Proposition Financière – Modification #001.xlsx.



4. A Partie 7 – Modèle de contrat, article 7.8 Responsables :

INSERER :

Nom: Tanya Di Virgilio

Téléphone: (613) 957-2354

Télécopieur: (613) 957-6655

Adresse de courriel: tanya.divirgilio@cra-arc.gc.ca

5. A l'Annexe A : Énoncé des travaux :

SUPPRIMER :

8. ENVOI DE RENSEIGNEMENTS PROTÉGÉS PAR COURRIER RECOMMANDÉ :

PROTÉGÉ A

Lorsque vous envoyez par la poste des documents qui contiennent des renseignements PROTÉGÉ A, utilisez une seule enveloppe scellée sans mention de sécurité sur laquelle sont inscrites l'adresse postale et l'adresse de retour.

PROTÉGÉ B

Lorsque vous envoyez par la poste des documents qui contiennent des renseignements PROTÉGÉ B, ils doivent être envoyés par courrier recommandé dans des enveloppes doublement scellées. L'adresse doit figurer sur les deux enveloppes; la cote de sécurité (PROTÉGÉ B) doit figurer sur l'enveloppe intérieure seulement et celle-ci doit porter la mention « Doit être ouvert par le destinataire seulement ».

Veuillez noter que la télécopie n'est **pas** une méthode de communication approuvée.

D'autres exigences en matière de sécurité se trouvent à l'annexe C.

INSERER :

8. ENVOI DE RENSEIGNEMENTS PROTÉGÉS PAR COURRIER RÉGULIER :

PROTÉGÉ A

Lorsque vous envoyez par la poste des documents qui contiennent des renseignements PROTÉGÉ A, utilisez une seule enveloppe scellée sans mention de sécurité sur laquelle sont inscrites l'adresse postale et l'adresse de retour.

PROTÉGÉ B

Lorsque vous envoyez par la poste des documents qui contiennent des renseignements PROTÉGÉ B, ils doivent être envoyés par courrier régulier dans des enveloppes doublement scellées. L'adresse doit figurer sur les deux enveloppes; la cote de sécurité (PROTÉGÉ B) doit figurer sur l'enveloppe intérieure seulement et celle-ci doit porter la mention « Doit être ouvert par le destinataire seulement ».

Veuillez noter que la télécopie n'est **pas** une méthode de communication approuvée.

D'autres exigences en matière de sécurité se trouvent à l'annexe C.

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.